Élargissement: vers une stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale PECO

1994/2121(COS) - 13/07/1994 - Document de base non législatif

Cette communication porte sur l'avenir des pays d'Europe centrale et orientale actuellement associés à la Communauté et sur leur future adhésion. Elle constitue la première réponse de la Commission au Conseil européen de Corfou sur le rapprochement de la Communauté avec ces pays et sur la stratégie à suivre pour concrétiser leur adhésion qui ne pourra intervenir que si ces pays remplissent un certain nombre d'obligations économiques et politiques, parmi lesquelles : - l'existence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection, - l'existence d'une économie de marché viable, - la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union, - la capacité du pays candidat à assumer les obligations de l'adhésion et notamment à souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire. Pendant toute la période précédant cette adhésion, la Communauté doit elle aussi se préparer. Cette préparation doit se concrétiser par une intégration progressive des systèmes politiques et économiques des pays associés et de l'Union et une intensification de la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun. Parallèlement, la Communauté devra prévoir des modifications d'ordre institutionnel qui permettront à l'Union de fonctionner de façon harmonieuse dans une Union comportant plus de 20 pays. Cette communication propose donc une stratégie couvrant deux domaines interdépendants : - la structuration complète des relations entre les pays associés et les institutions de l'Union; - la promotion de la convergence, de l'intégration et de la coopération régionale sur la base des accords européens.